



# Orthèses

## Comment faire un bon usage de votre régime

Les orthèses faites sur mesure sont des appareils fonctionnels amovibles. Fabriquées avec des matériaux de base, elles sont créées à partir d'une empreinte en trois dimensions du pied. Elles sont faites pour répondre aux besoins particuliers de chacun. Prescrites de façon appropriée, les orthèses peuvent diminuer la douleur dans vos pieds et dans d'autres parties de votre corps.

Les régimes de garanties collectives comme le vôtre couvrent peut-être les orthèses. Mais il est important de vous renseigner sur celles-ci pour deux raisons :

### Portée de la couverture

Certains types d'orthèses peuvent être couverts par votre régime, d'autres non. Assurez-vous de savoir ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas.

### Risques de fraude

Il arrive que des fournisseurs de services se livrent à des activités potentiellement frauduleuses liées aux orthèses. Ils peuvent parfois vous vendre des articles qui ne sont pas vraiment des orthèses sur mesure. Pour cette raison, vous devez savoir ce qui est couvert par votre régime.

Certains régimes acceptent que d'autres professionnels de la santé prescrivent des orthèses. Consultez la brochure sur votre régime pour plus de précisions.

Vos orthèses doivent être fournies par un podiatre, un chiropraticien, un podologue, un orthésiste ou un chiropraticien. Ce sont des professionnels pouvant évaluer les besoins des patients, et fabriquer et ajuster des orthèses et des chaussures.



### Ce qui est couvert

Pour qu'elles soient couvertes par votre régime, vos orthèses doivent être :

- Prescrites par un professionnel de la santé autorisé comme médicalement nécessaires dans le traitement d'une affection du pied. Par exemple, par un médecin, un chiroprodiste ou un podiatre.
- Faites sur mesure à partir de matériaux de base.
- Fabriquées pour répondre à vos besoins particuliers (pas des produits préfabriqués offerts en vente libre).
- Créées à partir d'un moulage en trois dimensions de vos pieds.
- Fournies par un podiatre, un chiroprodiste, un podo-orthésiste, un orthésiste ou un chiropraticien.



### Ce qui n'est pas couvert

- Les orthèses ou chaussures orthopédiques achetées uniquement pour des raisons de commodité ou pour améliorer le confort en général.
- Les articles offerts en vente libre dans les pharmacies et d'autres magasins de détail. Par exemple, les talonnières matelassées, les semelles intérieures, les orthèses conçues uniquement pour le sport ou les activités récréatives.
- Les orthèses et les chaussures orthopédiques vendues au rabais.



### La fraude et la couverture des orthèses.

La fraude concernant des orthèses peut prendre plusieurs formes. Certains fournisseurs profitent de leur connaissance de votre régime de garanties collectives pour présenter de fausses demandes de règlement. D'autres peuvent vous vendre des chaussures de course, mais vous donner un reçu pour des orthèses à la place.

Pour réduire les risques de fraude et éviter de participer involontairement à une fraude, voici quelques conseils :



### Protégez vos renseignements personnels.

Ne signez jamais un formulaire de demande de règlement vide. Ne donnez pas aux fournisseurs vos renseignements personnels ni vos codes d'accès ou vos mots de passe. Ne donnez aucune info qui leur permettrait de consulter votre historique de demandes ou de modifier vos renseignements personnels.



### Conservez vos reçus.

Vous devez conserver vos reçus pendant au moins un an. La Sun Life peut vous demander d'autres renseignements sur les services ou les produits que vous avez reçus. Veuillez répondre à ces demandes pour que vos prochaines demandes de règlement soient traitées rapidement.



### Ignorez les offres spéciales.

N'achetez pas des orthèses de fournisseurs de services qui donnent des articles gratuits. Méfiez-vous aussi de ceux qui offrent d'autres produits – chaussures haute couture, cartes-cadeaux, remises en argent. Les offres de ce genre peuvent indiquer que le fournisseur n'a pas vos intérêts à cœur. Ils pourraient essayer de vous vendre un produit dont vous n'avez pas besoin. Vous présenterez alors une demande de règlement pour ce produit. Cela vous empêchera peut-être de profiter de votre couverture pour un article dont vous pourriez avoir besoin plus tard. Vous devriez également douter des fournisseurs qui recommandent des paires d'orthèses supplémentaires simplement parce qu'elles sont couvertes.



### Faites affaire avec des fournisseurs fiables.

Évitez d'acheter des orthèses dans des installations temporaires. Par exemple, les kiosques de démonstration et les comptoirs santé (foires commerciales, centres d'achats et grands magasins). Ne les achetez pas à des séances de dépistage de masse au travail ou à la maison. Les fournisseurs de services offrent alors des orthèses à tous les membres d'une famille ou d'un groupe sans examiner adéquatement chaque personne.



### Évitez les achats en ligne.

N'achetez pas d'orthèses en ligne. Vos besoins médicaux ne peuvent pas être évalués adéquatement de cette façon. Si les frais engagés en ligne ne sont pas couverts par votre régime, ils seront à votre charge.

Et n'oubliez pas : si l'offre vous semble trop belle pour être vraie, c'est probablement le cas! N'hésitez pas à remettre en question les traitements ou les services qui vous sont prescrits. En cas de doute, demandez un deuxième avis.

## Pourquoi la fraude liée aux garanties collectives devrait-elle vous concerner

La fraude liée aux garanties collectives coûte des centaines de millions de dollars aux employeurs canadiens chaque année<sup>1</sup>. Elle peut donc avoir une incidence directe sur votre couverture.

La fraude peut faire grimper les coûts de votre régime de garanties. Elle peut aussi faire augmenter les primes pour vous et votre employeur. Pour gérer la hausse des coûts, votre employeur pourrait décider de couvrir moins de services et de produits. Il pourrait aussi choisir de diminuer les plafonds de couverture prévus par votre régime.

## Le rôle de la Sun Life dans la lutte contre la fraude

À la Sun Life, nous avons mis sur pied un programme antifraude complet. Il comprend des mesures de prévention et de détection de la fraude, ainsi que des services d'enquête. Nous appliquons aussi des principes de tolérance zéro à l'égard de la fraude. Nous investissons dans des technologies et des ressources pour vous protéger, et protéger votre employeur et votre régime.

<sup>1</sup> Site Web de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes : [www.accap.ca](http://www.accap.ca)

## La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. GB9471-F 08-21 np-mp

### Signalez toute fraude présumée

Vous soupçonnez un cas de fraude ou d'abus des garanties? Écrivez à [indices@sunlife.com](mailto:indices@sunlife.com) ou appelez sans frais au **1-888-882-2221**.



# Sun Life